

Résultats statistiques

Les établissements de santé à Genève

Données 2008

Hôpitaux et cliniques

Infrastructure

En 2008, le canton de Genève compte 3 076 lits répartis dans 15 hôpitaux et cliniques. Les établissements publics médicaux (EPM) groupent 80 % des lits et les cliniques privées 20 %. Les HUG-Soins aigus (Hôpital cantonal) concentrent un tiers des lits (34 %) du canton.

La densité de lits – soit 7,0 lits pour mille habitants – est parmi les plus fortes du pays. A l'échelon national, la densité se fixe à 5,7 lits pour mille habitants.

Dans le canton, le taux d'occupation des lits atteint 62 % en moyenne dans les cliniques privées et 97 % dans les EPM.

Emploi

Les hôpitaux et cliniques genevois comptent 11 064 postes de travail en équivalent plein temps (EPT) au 31 décembre 2008 (Zurich : 23 847; Bâle-Ville : 7 708; Suisse : 133 026) : 85 % de ces postes sont dans les EPM (56 % aux HUG-Soins aigus) et 15 % dans les cliniques privées.

Patients

Le nombre de cas traités dans le canton s'élève à 152 104 (dont 72 876 semi-hospitalisations) en 2008, soit presque 9 000 de plus qu'en 2007 ou + 6,1 % (+ 2,5 % pour les hospitalisations; + 10,2 % pour les semi-hospitalisations). Parmi les cas dont la provenance est connue (151 354), 6,3 % correspondent à des personnes domiciliées à l'étranger et 3,9 % proviennent d'un autre canton. A l'échelon national, ces proportions s'élèvent à, respectivement, 2,9 % et 13,2 %.

Un peu moins d'un million de journées d'hospitalisation (journées de semi-hospitalisation exclues) sont enregistrées en 2008, en hausse de 1,2 % par rapport à 2007.

Le fait que le nombre de cas augmente plus fortement que celui des journées d'hospitalisation (+ 2,5 % contre + 1,2 %, entre 2007 et 2008) signifie que les patients restent, en moyenne, un peu moins longtemps à l'hôpital. Un patient est ainsi hospitalisé en moyenne 11,3 jours, une durée en recul, mais au final très proche de celle mesurée en 2007 (11,5 jours). En revanche, par rapport à 2003 – année pour laquelle les données sont valides pour l'ensemble des établissements du canton – le repli est plus marqué (- 3,5 jours). La durée moyenne de séjour varie fortement d'un établissement à l'autre : 5,5 jours dans les cliniques privées, 7,4 jours aux HUG-Soins aigus, 18,7 jours à la Clinique de Joli-Mont, 19,6 jours à la Clinique de Montana, 26,9 jours aux HUG-Soins psychiatriques (Département de psychiatrie), 27,5 jours aux HUG-Soins subaigus (Département de réhabilitation et de gériatrie) et 104,7 jours aux HUG-Soins continus (Département médical de Loëx).

En 2008, les hôpitaux et cliniques genevois soignent chaque jour, en moyenne, 2 739 patients, dont 56 % de femmes. La moitié (49 %) des personnes hospitalisées ont 65 ans ou plus et un quart (26 %) 80 ans ou plus¹.

Finances

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1,9 milliard de francs en 2008 (+ 1,8 % par rapport à 2007), dont 1,4 milliard de francs correspondent à des charges de personnel. Pour les EPM, elles se montent à 1,6 milliard de francs. Les produits d'exploitation de ces derniers, composés à 57 % de subventions des pouvoirs publics, n'excèdent que de peu (0,9 %) le niveau des charges.

Etablissements médico-sociaux (EMS)

Infrastructure

A la fin 2008, le canton de Genève compte 52 EMS et 3 504 lits disponibles, dont 27 lits d'unité d'accueil temporaire (UAT)².

La densité de lits pour 1 000 habitants âgés de 65 ans ou plus se monte à 51,4, contre 72,0 lits en moyenne pour la Suisse.

Emploi

Les EMS genevois emploient 4 162 personnes, dont 80 % de femmes, à la fin 2008. Le temps de travail réalisé dans l'année correspond à 3 289 postes EPT.

La moitié (52 %) du personnel bénéficie d'une formation dans le domaine des soins et 11 % dans le domaine socio-hôtelier. Plus d'un tiers (37 %) du personnel ne possède pas de formation.

Les EMS genevois disposent de 0,94 poste EPT par lit disponible, un taux supérieur à la moyenne suisse (0,82).

Résidents

En 2008, 1 244 000 journées d'hébergement sont effectuées dans les EMS genevois, dont 8 000 en UAT.

Parmi les 3 413 personnes hébergées au 31 décembre 2008, 77 % sont des femmes. Cette proportion atteint 94 % parmi le groupe de personnes âgées de 100 ans ou plus.

L'âge moyen en EMS est de 83,2 ans pour les hommes et de 87,0 ans pour les femmes. A la fin 2008, 14 % des personnes âgées de 80 ans ou plus résident en EMS. La proportion s'élève à 48 % pour les personnes âgées de 95 ans ou plus (à 45 % pour celles de 100 ans ou plus).

A la fin 2008, parmi les personnes âgées de 80 ans ou plus, 14 % résident en EMS, un quart recourt aux services de la Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD) ou de la Coopérative de soins infirmiers (CSI). Par conséquent, environ 60 % vivent à domicile de façon indépendante et/ou bénéficient d'autres formes de soutien (activité en foyer de jour, résidence dans un logement avec un encadrement social, prise en charge par l'entourage, etc.).

Six résidents sur dix (long séjour uniquement) sont entrés en EMS à la suite d'un séjour hospitalier et trois sur dix proviennent de leur domicile. L'âge moyen à l'entrée en établissement pour un long séjour est de 85,4 ans pour les femmes et de 83,2 ans pour les hommes.

La durée quotidienne des soins infirmiers requis est inférieure à 2 h 15 dans 43 % des cas, comprise entre 2 h 15 et 3 h 24 dans 37 % des cas, et supérieure à 3 h 24 dans 20 % des cas.

Durant l'année 2008, 977 personnes sont sorties d'un EMS après un hébergement de longue durée. Dans 93 % des cas, les séjours prennent fin avec le décès du résident.

¹ Ces groupes d'âges représentent, respectivement, 15 % et 4 % de la population genevoise.

² La Clinique de Joli-Mont accueille des personnes âgées pour des courts séjours en Unité d'accueil temporaire (UAT). Cette activité n'est pas prise en compte ici.

Le séjour des résidents (hors UAT) dure, en moyenne, un peu plus de trois ans (3,3 ans). Les femmes ont une durée moyenne de séjour plus élevée que celle des hommes, soit 3,7 ans contre 2,3 ans.

Finances

La prise en charge des personnes âgées dans les EMS genevois génère des charges d'exploitation s'élevant à 447 millions de francs en 2008. Les principaux centres de charges correspondent aux soins LAMal (44 %), aux prestations hôtelières (38 %) et aux soins non-LAMal (16 %).

Les charges totales des EMS représentent un montant annuel de 127 505 francs par lit disponible ou 359 francs par résident et par jour.

Les produits des EMS se montent à 447 millions de francs : 58 % sont liés à l'hébergement, 20 % aux soins et 21 % sont des subventions, dont la quasi-totalité (99 %) est versée par le canton. Les subventions d'exploitation délivrées par le canton s'élèvent à 94 millions de francs, soit 26 713 francs par lit disponible et par an ou 75 francs par résident et par jour.

Soulignons que les subventions d'exploitation précitées ne comprennent pas les prestations complémentaires à l'AVS, qui complètent les participations à la charge des résidents si leurs ressources financières sont insuffisantes.

Etablissements pour personnes handicapées et autres (EPH)

Infrastructure

Le canton de Genève dispose de 940 lits, répartis en 874 lits pour *personnes handicapées*, 58 lits pour *personnes toxicodépendantes ou alcooliques* et 8 lits pour *personnes présentant des troubles psychosociaux*.

La densité de lits pour 1 000 habitants est de 2,1, contre 3,5 lits en moyenne pour la Suisse.

Emploi

Au 31 décembre 2008, les EPH genevois emploient 1 700 personnes, dont deux tiers de femmes. Ces emplois correspondent à 1 328 postes EPT. Cette dotation couvre les activités d'accompagnement des personnes qui résident en établissement, de même que les activités de suivi des personnes externes prises en charge de jour mais non hébergées.

Près de deux tiers (64 %) des employés sont au bénéfice d'une formation principale³ dans le domaine des soins, 20 % dans le domaine technique, administratif, de gestion ou autre, et 15 % sont sans formation post-obligatoire.

Résidents

Le nombre de personnes hébergées en EPH se monte à 872 au 31 décembre 2008. Les hommes représentent 59 % des effectifs.

La plus grande partie (89 %) des résidents est âgée de moins de 60 ans. L'âge moyen des personnes hébergées dans un établissement pour *personnes handicapées* ou un établissement pour *personnes toxicodépendantes ou alcooliques* est légèrement inférieur à 40 ans.

Les personnes entrées dans l'année proviennent de leur domicile dans 40 % des cas, d'une autre institution dans 26 % des cas et du milieu hospitalier dans 21 % des cas⁴.

³ Les employés pouvant être au bénéfice de plusieurs formations dans des secteurs différents, c'est la formation de niveau le plus élevé qui est retenue.

⁴ Pour 13 % des personnes entrées dans l'année, la provenance est «autre» ou inconnue.

Selon le type d'établissement, la durée moyenne de séjour des personnes hébergées varie sensiblement. Ainsi, les personnes sorties définitivement d'un établissement pour *personnes handicapées* ou pour *personnes présentant des troubles psychosociaux* y ont séjourné plus de 4 ans (respectivement, 56,6 mois et 55,6 mois). Pour les *personnes toxicodépendantes ou alcooliques*, la durée de séjour s'étend sur 7,4 mois.

Durant l'année 2008, 160 personnes sont sorties d'un EPH. Pour les *personnes toxicodépendantes ou alcooliques*, les séjours prennent fin avec le retour au domicile dans la majorité des cas (74 %). Par contraste, seuls 30 % des résidents en établissements pour *personnes handicapées* retournent à leur domicile.

Finances

Pour la majorité des EPH, les charges et produits d'exploitation portent sur l'ensemble des activités des établissements, qu'elles concernent les personnes hébergées ou les personnes externes prises en charge de jour mais non hébergées. Ces deux catégories de bénéficiaires ne pouvant être toujours distinguées par la comptabilité des établissements, on ne peut pas calculer des ratios comparables à ceux établis pour les EMS.

En 2008, les charges d'exploitation des EPH s'élèvent à 176 millions de francs, dont près de trois quarts (72 %) sont constitués des salaires et charges sociales de personnel.

Les produits d'exploitation s'élèvent, pour leur part, à 173 millions de francs. Les subventions d'exploitation en représentent les deux tiers (67 %), et sont principalement délivrées par le canton (111 millions de francs).

Soulignons que les subventions d'exploitation ne comprennent pas les prestations complémentaires à l'AI, qui complètent les participations à la charge des résidents si leurs ressources financières sont insuffisantes.

Pour en savoir plus

Les résultats détaillés comprenant des tableaux, des graphiques et une note méthodologique sont disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/14/14_02_1/aperçu.asp

Contact : Chiara D'Aiuto (Tél. : +41 22 388 75 61)

Résultats statistiques n° 6, avril 2010